



Résolution

Tous les trois ans, la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) convie ses membres et l'ensemble des professionnels de la branche au Congrès mondial de la FIT. Cette année, le Congrès se tient à Berlin et réunit 1 600 interprètes et traducteurs originaires de plus de 70 pays pour discuter de thèmes importants concernant les professions de traducteur, interprète et terminologue et de l'avenir de la branche.

Lors de l'assemblée générale de la FIT qui a lieu la veille du Congrès mondial de la FIT, les participants se sont penchés avec une vive inquiétude sur la situation des collègues qui, traducteurs ou interprètes, exercent leur profession dans des zones de conflit partout dans le monde. Grâce à leur travail aussi important que risqué, ils garantissent au moins un minimum de communication entre les parties en conflit qui, sans eux, seraient tout simplement "sans parole". En tant que traducteurs et interprètes, ils sont tenus à l'impartialité et aident à surmonter les obstacles linguistiques et culturels. Ils contribuent ainsi à résoudre des situations critiques dans lesquelles en leur absence, bien souvent, seules les armes parleraient. Toutefois, le travail des interprètes et des traducteurs n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur et il est fréquent qu'ils soient considérés par les parties en conflit comme des traîtres ou des collaborateurs.

En signe de reconnaissance du danger et de la menace auxquels sont exposés leurs collègues dans les zones de conflit, les participants au congrès statutaire de la FIT soutiennent la présente résolution et appellent les gouvernements nationaux et la communauté internationale à

- protéger les interprètes et les traducteurs qui travaillent dans les zones de conflit
- leur garantir une vie en sécurité pendant et après leurs missions dans la zone de conflit
- reconnaître et respecter l'impartialité des traducteurs et des interprètes dans l'exercice de leur profession
- s'engager activement pour une convention de l'ONU et/ou un accord de sécurité pour la protection des traducteurs et des interprètes dans les zones de conflit pendant et après leurs missions.

Berlin, le 3 août 2014